rable collègue de Parkdale et je ne tenterai pas de les deviner. En effet, je ne sais que penser de son discours. Quand il a essayé de faire entendre que les avocats membres du comité et le sénateur d'Ottawa-Est (l'hon-M. Côté) étaient contre la loi des enquêtes sur les coalitions et en faveur d'une loi pour les riches et d'une autre pour les pauvres, il a fait une assertion qu'il n'avait pas le droit de faire, qui n'était pas loyale et qui était contraire à la réalité des faits.

L'honorable M. MURDOCK: L'honorable sénateur a manqué le point capital de mon argument. J'ai affirmé que lui et ses amis—surtout ses amis—avaient cherché à rendre la loi inopérante et, durant six ans, y avaient réussi.

(Texte)

L'honorable ARTHUR SAUVÉ: Honorables sénateurs, il me sera permis de me servir de ma langue maternelle pour dire combien les colères théâtrales de l'honorable sénateur de Pardale (l'hon. M. Murdock) ont le don de m'étonner chaque fois que l'honorable monsieur adresse la parole en cette Chambre. A entendre l'honorable sénateur. à trémolo, les sénateurs de la gauche seraient des amis et protecteurs des monopoles, et ceux de la droite des ennemis. Ce n'est ni juste, ni exact, ni intelligent.

J'étais disposé à appuyer le bill avec l'amendement qui avait été accepté par les deux partis, comme il fut rapporté à cette Chambre par le très honorable chef de la gauche.

S'il est un homme qui a combattu les trusts et qui en a politiquement souffert, c'est bien votre humble serviteur. Je les ai combattus avec tout le cœur que j'y pouvais mettre. Je les ai combattus dans la législature de ma province parce que j'y apercevais leurs intentions et leurs œuvres néfastes. Le résultat de leur audace et de leur rapacité est patent. Les trusts sont une des causes principales de notre désordre social. Il faut faire plus que les dénoncer. Il faut les détruire ou chercher à les contrôler par des lois efficaces.

Le peuple se plaint des abus dont il souffre. Il gronde, il menace. Il en veut aux trusts auxquels il attribue ses misères.

On confond le capital, nécessaire aux initiatives individuelles, avec le capitalisme, grand ennemi social, centralisateur et accapareur de la production et de la vente.

Je suis en faveur d'une loi servant le plus efficacement possible contre les abus des monopoles. Une loi de ce genre s'impose donc. Mais il ne faut pas combattre ces abus par un autre abus. C'est le point du dernier litige, et je regrette que le ministre, parrain du bill, ait

L'hon. M. COTÉ.

retiré la parole dont l'honorable leader du Gouvernement s'était fait honnêtement l'interprète.

(Traduction)

L'honorable M. DANDURAND: Honorables sénateurs, le très honorable leader (l'hon. M. Meighen) ayant déclaré que le comité de la banque et du commerce avait terminé ses délibérations sur le bill n° 41 en apprenant de moi que le ministre du Travail, tout en n'admettant pas le principe à la base de l'amendement de mon très honorable ami, accepterait cet amendement, bien qu'avec répugnance, je manderai que, suivant l'usage, le rapporteur du projet de loi propose l'adoption du rapport. Je proposerai ensuite la troisième lecture du projet de loi.

L'honorable M. BLACK: Honorables sénateurs, je propose l'adoption des amendements au bill n° 41.

Son Honneur le PRÉSIDENT: Vous plaîtil, honorables sénateurs, d'adopter la motion?

Le très honorable M. MEIGHEN: Je félicite le leader du Gouvernement et le Gouvernement au sujet de leur attitude. J'appuie certes, la motion tendant à faire adopter le rapport. Si je comprends bien la situation, le Gouvernement entend accepter les amendements à la Chambre des communes, la seule chose logique à faire, cela va de soi. Il est vraiment agréable de penser qu'un sentiment élevé de l'honneur se manifeste des deux côtés de la Chambre, quand nous abordons les réalités.

Certains honorables SÉNATEURS: Très bien! très bien!

(La motion est adoptée.)

TROISIÈME LECTURE

L'honorable M. DANDURAND propose la 3e lecture du bill.

(La motion est adoptée; le projet de loi est lu pour la 3e fois et adopté.)

MODIFICATION DE LA LOI DE L'ACCISE

PREMIÈRE LECTURE

Un message est reçu de la Chambre des communes avec le bill 119, projet de loi modifiant la Loi de l'accise, 1934.

Le projet de loi est lu pour la 1re fois.

DEUXIÈME LECTURE

L'honorable RAOUL DANDURAND propose la 2e lecture du projet de loi.

—Honorables sénateurs, étant donné que la Chambre des communes vient d'adopter le